

ASSEMBLEE NATIONALE

11 avril 2005

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

MM. BROTTE, GOURIOU, HABIB, NAYROU, VERGNIER, Mmes LEBRANCHU,
GAUTIER, PERRIN-GAILLARD, ROBIN-RODRIGO, MM. COHEN, GIACOBBI, GLAVANY,
GAUBERT, LAUNAY, TERRASSE
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

ARTICLE PREMIER BIS

Dans la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa du 1° de cet article, après les mots :

« revitalisation rurale »,

insérer les mots :

« , en zones de montagne, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement étend les zones de majoration de la dotation du fonds de péréquation afin que les zones de montagne soient réellement prises en compte.